

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2019

Le trente septembre deux mil dix neuf, à dix-huit heures vingt minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Serge GREUGNY, le Maire.

Présents : S. GREUGNY, J-L. POULAIN, B. GREUGNY, P. BOULARD, G. WARIN, D. HELIN,
S. DEPOIX, C. SCKITTEKATTE, O. BARLET

Absents : D. BARBIER qui a donné son pouvoir à C. SCKITTEKATTE
A. VICTORINO qui a donné son pouvoir à B. GREUGNY

Secrétaire de Séance : S. DEPOIX

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

C'est au conseil municipal de nommer le secrétaire de séance.

S. DEPOIX se chargera du secrétariat ce jour et D. HELIN assumera cette fonction lors de la prochaine réunion de conseil.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2019

Le compte-rendu ayant été communiqué aux élus le 17/09/2019, les élus n'apportent aucune remarque et approuvent ce dernier à l'unanimité.

DELIBERATION N°11/2019 POUR LA VENTE DU TERRAIN DE LA GARE D'ANTHEUIL

Une proposition ferme pour l'achat des parcelles ZB244 et 246 à la gare d'Antheuil, issues de ZB140 et 141, d'une surface totale de 732m², nous a été faite pour un montant de 46.000€ net vendeur. Afin de pouvoir signer le compromis de vente, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, cette proposition et autorise le maire à signer tout document relatif à cette transaction.

La délibération sera rédigée en ces termes :

« Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une proposition ferme pour l'achat des parcelles ZB 244 et 246, issues de ZB 140 et 141, d'une surface totale de 732m², a été faite à la Mairie de Vignemont pour un montant de 46.000€ net vendeur.

Afin de pouvoir signer le compromis de vente, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette transaction.»

DELIBERATION N°12/2019 POUR L'ACHAT DE L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ N°3 DU PLU (stationnement PMR de l'église)

Nous avons fait une proposition ferme pour l'achat d'une division parcellaire de 250m², issue de AB348 et 349, pour un montant de 5.000€ net acquéreur, hors frais de notaire et géomètre. Afin de pouvoir signer le compromis de vente, le conseil municipal approuve cette proposition et autorise le maire à signer tout document relatif à cette transaction.

La délibération sera rédigée en ces termes :

«Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une proposition ferme a été faite par la Mairie pour l'achat d'une division parcellaire de 250 m², issue des parcelles AB348 et 349, pour un montant de 5.000€ net acquéreur hors frais de notaire et de géomètre.

Afin de pouvoir signer le compromis de vente, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette transaction.»

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 18h30.

RAPPEL DES DELIBERATIONS PRISES DANS L'ORDRE (décret n°2010-783 du 08/07/2010 qui a modifié l'article R 2121-9 du CGCT)

DELIBERATION N°11/2019 POUR LA VENTE DU TERRAIN DE LA GARE D'ANTHEUIL

DELIBERATION N°12/2019 POUR L'ACHAT DE L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ N°3 DU PLU

Le Maire

S. GREUGNY



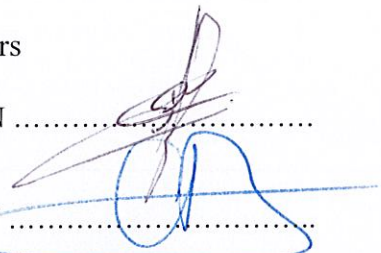
Le Secrétaire de séance

S. DEPOIX



Les Conseillers

J-L. POULAIN



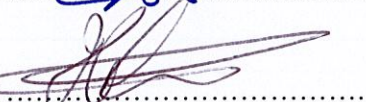
B. GREUGNY



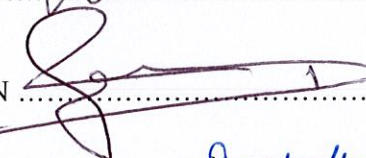
P. BOULARD



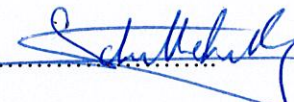
D. HELIN



G. WARIN



C. SCKITTEKATTE



O. BARLET

